



HAL
open science

”L’oiseau des étrangers” : des chercheurs en prise avec des conflits d’acteurs (Sénégal)

Marie-Christine Cormier-Salem, Julie Riegel

► To cite this version:

Marie-Christine Cormier-Salem, Julie Riegel. ”L’oiseau des étrangers” : des chercheurs en prise avec des conflits d’acteurs (Sénégal). De Suremain, Charles-Édouard Galipaud, Jean-Christophe; Galipaud, Jean-Christophe. Fabric-acteurs de patrimoine : implication, participation et postures du chercheur dans la patrimonialisation, L’Etrave; IRD, pp.231-264, 2015, 978-2-359-92031-4. hal-01845561

HAL Id: hal-01845561

<https://hal.science/hal-01845561v1>

Submitted on 2 Sep 2024

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L’archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d’enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.



Distributed under a Creative Commons Attribution - NoDerivatives 4.0 International License

« L'OISEAU DES ÉTRANGERS¹ » DES CHERCHEURS EN PRISE AVEC DES CONFLITS D'ACTEURS (SÉNÉGAL)

MARIE-CHRISTINE CORMIER-SALEM & JULIE RIEGEL

Marie-Christine Cormier-Salem, directrice de recherche à l'IRD en sciences sociales (écologie politique, anthropo-géographie), HDR, spécialiste des questions de conservation de la biodiversité et de développement durable. Membre de l'UMR Patrimoines Locaux & gouvernance (UMR 208 PaLoc), Sorbonne Universités, IRD, MNHN Paris : www.paloc.fr. Co-directrice du LMI PATEO « Patrimoines et Territoires de l'eau », Sénégal : www.pateo.ird.fr

Julie Riegel coordonne depuis dix ans des projets de conservation de la biodiversité en France, dans les territoires d'outre-mer et en Afrique sub-saharienne. S'interrogeant sur les limites des dispositifs de projets en tant qu'actions publiques environnementales, elle s'engage dans la recherche pour éclairer sa pratique professionnelle. Sa thèse en socio-anthropologie de l'environnement porte sur l'Union mondiale pour la nature (UICN) et la trajectoire de son antenne au Sénégal.

RÉSUMÉ – Du pélican du delta du fleuve Sénégal (réserve de biosphère transfrontière) au faucon crécerellette de la forêt classée de l'île Kousmar, les normes internationales de protection de la faune sauvage légitiment dans toutes les régions du Sénégal des

1. Selon l'expression d'un habitant de Ndiaffate à propos du faucon crécerellette de l'île Kousmar.

processus de conservation, permettant de mobiliser administrations, ONG et bailleurs de fonds. Les paradigmes de la participation et de la lutte contre la pauvreté nécessitent d'articuler, pour tout porteur de projet, ses objectifs scientifiques et naturalistes avec la prise en compte et l'implication des « populations locales ». Quel que soit le degré effectif de participation des acteurs locaux à la définition et la mise en œuvre des objectifs des intervenants ou des gestionnaires, ces derniers sont amenés à modifier leur discours en fonction des réalités et des attentes socio-économiques qu'ils identifient localement. Ce diagnostic s'affinant avec le temps, tandis que les espaces de concertation suscités ouvrent des possibilités de négociation, l'objet patrimonial initial se transforme. Il s'ancre dans le territoire, s'élargit, symbolise la conciliation de préoccupations et de normes diverses : acteurs nationaux et locaux ; associations locales, ONG internationales, administrations.

Le faucon crécerellette de l'île Kousmar, objet patrimonial exogène d'une ONG française, devient ainsi enjeu de revendications pour l'administration centrale sénégalaise, tandis que la prise en compte de l'histoire de l'île et du territoire permet de valoriser la gestion et la gouvernance locales du site, ouvrant le projet initial à des axes de développement local. Dans ce projet, une dualité de deux visions du patrimoine émerge, chacune légitimée par l'injonction de normes internationales, donnant naissance à un projet hybride, porteur d'actions tout à la fois contradictoires et complémentaires.

La protection de la faune de la réserve de biosphère transfrontière du delta du Sénégal interroge sur la légitimité économique et sociale des politiques publiques au regard des problèmes de développement local et notamment d'insécurité alimentaire. La survalorisation de certaines espèces dont le pélican, espèce emblématique et futur logo de la RBTDS, au détriment par exemple des arbres (la fiente des oiseaux conduit à la dégradation du couvert arboré) invite également à s'interroger sur leur légitimité écologique et justifie l'engouement porté par les acteurs à la notion de « solidarité » sans qu'ils en saisissent réellement la portée et les enjeux.

Dans les deux cas précités, la place du chercheur dans la conception et l'analyse réflexive des projets est constructive, mais ambiguë et mouvante. Elle est fonction de la place que les intervenants « légitimes » des projets lui octroient (cette dernière n'étant pas toujours claire), de la posture qu'il souhaite adopter dans un contexte donné (entre expertise, consultance et recherche), et de ses enjeux personnels et professionnels propres, notamment éthiques.

MOTS CLÉS – Oiseaux, acteurs, zones humides, participation, ONG, aire protégée, légitimité, Sénégal

ABSTRACT – *The foreigners's bird: Researchers in grip with conflicts of actors (Senegal)*. From the pelican of River Delta Senegal (Transboundary Biosphere Reserve) to the *lesser kestrel* of the Kousmar island, international standards for the protection of wildlife legitimate in all regions of Senegal conservation process, to mobilize governments, NGOs and donors. The paradigms of participation and the fight against poverty requires articulate to any project's scientific and naturalistic goals with consideration and involvement of "local people". Whatever the actual degree of local participation in the definition and implementation of the objectives of stakeholders or managers, they are required to alter their speech to the realities and socio-economic needs they identify locally. This diagnosis is refining over time, while the open spaces of dialogue raised the possibility of negotiating the original heritage object turns. It is rooted in the territory expands, symbolizes the reconciliation of various concerns and standards : national and local actors, local associations, international NGOs, governments.

The *lesser kestrel*, exogenous heritage object of a French NGO, becomes stake claims for the central government, while a process of heritage of the whole of the island housing the species allows others to included in the draft local development axes. In this project, a duality of two visions of heritage emerges, each justified by the injunction of international standards, giving birth to a hybrid project, shareholders at once contradictory and complementary.

The wildlife protection of Transboundary Biosphere Reserve Delta Senegal questioned the legitimacy of economic and social

policy in terms of local development issues, including food insecurity. The overvaluation of certain species such as the pelican, iconic species and future logo of the RBTDS to the detriment of other species eg trees (bird droppings leads to the degradation of forest cover) and to the livelihood invite also to question their environmental legitimacy and justify craze worn by actors in the notion of “solidarity” without them really grasp the scope and issues.

In both these cases, the position of the researcher in the design and reflective analysis of projects is effective, nevertheless ambiguous and shifting. It depends on the place that the “legitimate” projects stakeholders grant him (the latter is not always clear), posture it wishes to adopt in a given context (between expertise, consultancy and research), and his own personal and professional issues, including ethical.

KEY WORDS – Waterfowl, stakeholders, wetlands, participation, NGO, protected area, legitimacy, Senegal

INTRODUCTION : LES OISEAUX D'EAU, DES ESPÈCES PATRIMONIALES « EMBLÉMATIQUES »

Les oiseaux d'eau, au côté d'autres espèces telles les phoques, tortues marines et koalas, sont emblématiques de la mise en patrimoine de la nature et de ses contradictions. La conservation de leurs habitats refuges, les zones humides, est à l'origine de la première convention internationale sur la biodiversité signée à Ramsar en 1971 suivie de nombreuses autres conventions². Cette convention est née des efforts conjoints de gouvernements et des ONG, telles WWF (Fonds mondial pour la nature) et BIRIOE (Bureau international de recherches sur les oiseaux d'eau et les zones humides) et, ce qui n'est pas le moindre des paradoxes, des lobbies des

2. Outre la convention de Ramsar, il faut citer celles de Washington (1973) sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvage menacées d'extinction (ou CITES), de Berne (1979) relative à la conservation de la vie sauvage et du milieu naturel de l'Europe, de Bonn (1979) relative à la conservation des espèces migratrices appartenant à la faune sauvage (ou CMS), et enfin de Rio (1992) sur la diversité biologique (ou CBD).

chasseurs de gibiers d'eau du nord. Au Sénégal, à l'exception du Niokolo Koba créé en 1954, les premiers parcs nationaux sont destinés à protéger les oiseaux limicoles qui trouvent refuge durant l'hiver boréal dans les zones humides ouest-africaines : le Djoudj dans le delta du fleuve Sénégal (1971), les îles de la Madeleine au large de Dakar (1976) et le delta du Saloum (1976) (Cormier-Salem 2006).

À la suite de la conférence de Stockholm, à laquelle participent de nombreux dirigeants africains, et surtout dans les années 1990, en lien avec une gouvernance internationale de la biodiversité marquée par le rapport Brundtland sur le développement durable (1987) et la CBD (Hufty 2001), les visées *sensu stricto* ornithologiques s'ouvrent, prenant en considération les espèces et leurs habitats ; les politiques protectionnistes, voire sanctuaristes, qui excluent l'homme et ses usages des aires protégées, cèdent la place à des politiques conservationnistes : les usagers locaux, avec leurs pratiques et savoirs, sont reconnus comme des acteurs incontournables et sont désormais pris en compte pour la conservation *in situ* de la biodiversité (Cormier-Salem 2007 ; Cormier-Salem et Roussel 2002).

Au Sénégal, l'évolution des politiques publiques est manifeste : à l'approche spécifique, ornithologique, conduisant à la création de parcs nationaux dans les zones humides, succède une approche plus écosystémique qui débouche notamment sur la reconnaissance des mangroves du Saloum comme réserve de biosphère de l'Unesco en 1981. Dans les années 1990 et surtout 2000, l'approche devient résolument écorégionale et intégrée, notamment sous l'influence des paradigmes portés par l'Union mondiale pour la nature/UICN et le WWF, se traduisant en particulier sur le littoral ouest-africain par le lancement du programme régional de conservation des aires marines et côtières/PRCM, (le réseau d'aires marines protégées d'Afrique de l'Ouest/RAMPAN ou encore les nombreux forums en présence de représentants de la société civile et la mise en place de comités de gestion des aires protégées (AP). Néanmoins, en dépit de la volonté affichée d'adopter une démarche holistique et participative, le constat sur le terrain est décevant : dans la plupart des AP, la gestion de la biodiversité reste

largement « aiguillée » par la protection d'espèces survalorisées dans l'imaginaire des protectionnistes, des girafes et des grands herbivores du parc du W au Niger (Luxereau 2004 ; Riegel 2012), aux oiseaux migrateurs.

Dans cette contribution, on s'appuiera sur deux études de cas au Sénégal, le pélican blanc du Djoudj dans le delta du fleuve Sénégal et le faucon crécerellette de la forêt classée de l'île Kousmar, située sur un bras du fleuve Saloum, dans le bassin arachidier près de Kaolack (voir la carte de localisation). Dans ces deux cas, on montrera en quoi les oiseaux sont l'objet d'une patrimonialisation exogène à l'initiative et au bénéfice d'acteurs étrangers au milieu et au détriment des communautés locales qui se voient imposer des règles contraignantes d'accès et d'usage de leurs territoires. On analysera plus particulièrement qui sont les fabricateurs du patrimoine, leurs moyens et motivations. On s'interrogera enfin sur les attentes vis-à-vis de la recherche, les points de tension, ambiguïtés et limites des démarches dites participatives et on s'efforcera de dégager des perspectives critiques.

1. LE DJOUDJ, OÙ LE PÉLICAN EST ROI : UN ESPACE DU SUD CONSACRÉ AUX OISEAUX DU NORD³

Le Parc National des Oiseaux du Djoudj, PNOD, se situe sur la rive sénégalaise du delta du fleuve Sénégal. Il a été créé par décret présidentiel en 1971 et sa superficie initiale de 1 000 ha a été étendue à 1 600 ha en 1975. Lieu de prestige du président Senghor qui y amenait ses hôtes de marque, le Djoudj est reconnu comme un des trois principaux sanctuaires d'Afrique occidentale pour les oiseaux migrateurs paléarctiques (Sidibé 2009). Ce statut de site refuge d'importance internationale pour les oiseaux lui vaut d'être

3. Les sources d'information proviennent principalement d'enquêtes réalisées par M.-C. Cormier-Salem entre octobre 2010 et 2013 auprès des agents du parc, des écogardes et des villageois riverains du PNOD.

inscrit comme site Ramsar en 1977, puis patrimoine mondial de l'Unesco en 1981 et enfin de constituer un des noyaux de la Réserve de Biosphère Transfrontière du Delta du Sénégal, RBTDS (2005) avec d'autres parcs nationaux de la rive sénégalaise (Langue de Barbarie, Guembeul) et, sur la rive mauritanienne, le parc national du Diawling (PND).

La primauté des oiseaux sur les autres espèces se révèle dans les discours des acteurs et dans les moyens mis en œuvre pour les compter, suivre, attirer (gestion des plans d'eau, aménagement des nichoirs), donner à voir (5 miradors, circuits pédestres et en pirogues, logos, affiches, etc.). Nulle autre espèce ne donne lieu à un suivi – comptage, baguage – aussi ancien et régulier : le Djoudj participe à l'opération internationale de recensement de la population d'oiseaux coordonnée par Wetlands International, qui a lieu le 15 janvier de chaque année et qui mobilise ornithologues, scientifiques comme amateurs éclairés. À ce comptage annuel s'ajoute un comptage mensuel réalisé dans chacun de parcs de la RBTDS par les gestionnaires et autres acteurs de terrain – conservateurs, agents du parc et écogardes. Ces derniers citent à l'envi la diversité des



© Marie-Christine Cormier-Salem

espèces, leur abondance, leur éthologie, et ce faisant témoignent de leur bonne connaissance ornithologique mais aussi de leur fierté à attirer une telle population dans le parc. Les oiseaux paléarctiques, qui migrent depuis l'Europe, sont les plus divers et nombreux : pélican blanc, flamand rose, canard pilet, sarcelle d'été, canard souchet, héron cendré, vanneau, chevalier, barge, bécasseau, courlis, etc. Les oiseaux afro-tropicaux comprennent l'oie de Gambie, le dendrocygne, la spatule d'Afrique, etc. En tout sont recensées près de 350 espèces d'oiseaux. Les autres animaux – phacochère, *Gazella rufifrons*, gazelle dorcas, crocodile du Nil, lamantin – représentent une attraction annexe du Djoudj.

Le pélican blanc fait l'objet de toutes les attentions : le logo du PNOD, tout comme celui du PND, le met à l'honneur, ainsi que la pancarte du débarcadère du Djoudj signalant que « ici le pélican est roi » (Cf. photo page précédente). Cette primauté est ré-affirmée dans un film récent (Ducourneau 2013) intitulé *Au pays de l'homme, l'oiseau sera roi* et dont l'essentiel des prises de vue est consacré à cette espèce. Sa population, en augmentation, est passée de 13 500 en 2009 (Sidibé 2009) à plus de 22 000 en 2013 (données M.-C. Cormier-Salem), ce qui a conduit les gestionnaires à étendre l'île artificielle qui leur sert de nid et de site de reproduction. Ce nid est un des principaux sites donnés à voir aux touristes, des-



Les arbres dépérissent à cause de la fiente acide des oiseaux.

© Marie-Christine Cormier-Salem



Nichoir et site de reproduction, destination phare du circuit touristique en pirogue.
© Marie-Christine Cormier-Salem

destination phare du circuit en pirogue sur le marigot du Djoudj. Les arbres qui bordent les plans d'eau dépérissent à cause de la fiente acide des oiseaux. Les poissons, une vingtaine d'espèces, dont seules les plus communes sont citées (et donc connues ?) par les guides (tilapia, mullet, capitaine) constituent une population abondante, reconnue dans la mesure où elle permet la présence d'oiseaux piscivores (pélican, cormoran, anhinga). D'après les informations recueillies auprès des conservateurs et guides du Djoudj, un pélican consomme en moyenne de 1,5 à 2 kg de poisson par jour ; sa présence dans le parc est attestée de novembre à avril, soit 6 mois ou 180 jours. La population de pélicans est estimée à 25 000 individus (en 2013 com. perso. du Colonel Diop). On peut ainsi estimer qu'entre 3 240 000 et 9 000 000 kg (3 240 et 9 000 tonnes) de poisson sont consommés chaque année par cette population, chiffre à comparer avec les débarquements annuels de la pêche fluviale du fleuve Sénégal qui s'élève à environ 4 300 tonnes⁴ ou de la pêche artisanale du Sénégal qui s'élève à 600 000 tonnes. D'après l'OMVS

4. Durant l'année 2012, 270 110 kg de poissons frais d'eau douce (dont 108 955 kg destinés à l'autoconsommation) ont été enregistrés dans le département de Podor et 4 041 900 dans celui de Dagana soit au total 4 312 010 kg ou environ 4 300 tonnes.

(Organisation pour la mise en valeur du fleuve Sénégal), les oiseaux ichtyophages prélèveraient 95 % des ressources halieutiques du fleuve Sénégal et les pêcheurs seulement 5 %. Ces chiffres sont à manier avec prudence mais donnent néanmoins une idée de l'inégal partage des ressources ou injustice environnementale induite par le PNOD.

Les pélicans, espèces dont les corridors de migration et les habitats refuges sont protégés, les nichoirs entretenus, l'alimentation assurée, priment donc sur les autres espèces végétales et animales et surtout sur les communautés riveraines du parc qui, non seulement, ont été déplacées sans dédommagement mais, en outre, se voient interdire d'exploiter les ressources naturelles du parc (poisson, fourrage, bois, etc.) quand leurs aires de parcours (élevage, pêche) sont considérablement réduites ou éloignées de leur village.

La population, au nombre de 1 000 habitants au moment de la création du parc, répartie en 7 villages, a été déguerpie progressivement en périphérie du parc, entre avril 1971 (date de création du PN) et 1976. Depuis 2009, huit villages sont concernés, à savoir : Tiguet, Débi, Rone, Fourarate, Diadième 1, Diadième 2, Diadième 3, Kheune. La population totale de cette périphérie a été estimée en 2001 à 3 996 habitants dont 2 013 Wolofs, 1 732 Maures et 251 Peuls (Sidibé 2009).

À partir de 1994, compte-tenu des nouveaux impératifs internationaux édictés notamment par la CDB (convention sur la diversité biologique), le gouvernement sénégalais adopte une politique de gestion des parcs et aires protégées qui implique davantage les villageois dans un souci de développement local. C'est au PNOD que cette approche est d'abord mise en place par la direction des parcs nationaux (DPN) avec l'UICN, permise par l'engouement des bailleurs de fond pour ce nouveau paradigme (coopérations néerlandaise, française et allemande). Cela se traduit en 2000 par la création d'un comité inter villageois (CIV), répondant des villages de la périphérie du PNOD auprès des gestionnaires et par le recrutement de volontaires, à savoir de 5 écogardes par village d'où au total 40 écogardes, dont 10 bénéficient d'une formation (principa-



Dans la « Boutik-Bi » on vend des objets artisanaux réalisés par les femmes des villages.

© M.-C. Cormier-Salem

lement ornithologique) pour devenir écoguides. Afin d'assurer des retombées économiques locales, il est mis fin au monopole de l'hôtel du Djoudj (tenu par un Libanais) pour les balades en pirogue et les activités touristiques. Alors que les écogardes sont bénévoles, les écoguides reçoivent 5 000 FCFA de rémunération par sortie. Trois pirogues villageoises servent au transport des touristes dans le parc et chaque passager paye 3 000 FCFA ; les piroguiers, issus des villages riverains, ont un salaire mensuel de 50 000 FCFA. Une boutique artisanale « Boutik-Bi », à côté du poste de garde du parc, vend des objets artisanaux réalisés par les femmes des villages. Enfin, un campement villageois est créé pour la restauration et l'hébergement des visiteurs (15 cases).

Le bilan des retombées du PNOD est en demi-teinte et tient au contexte local mais aussi plus global. Les principaux bénéficiaires économiques sont attendus du tourisme. Or, force est de reconnaître la baisse de fréquentation des parcs nationaux du Sénégal qui tient à leur faible attractivité, le défaut d'entretien, mais aussi au rapport

qualité-prix en défaveur du Sénégal du fait des taxes d'aéroport très élevées, de l'instabilité politique de la sous-région et de la crise économique mondiale. En ce qui concerne le PNOD, le nombre des visiteurs, qui s'élevait à 20 000 en 1974, est tombé à moins de 12 000 dans les années 1990 (suite à la crise de 1989 entre la Mauritanie et le Sénégal) et peine à atteindre 14 000 visiteurs en 2012. Les touristes, expatriés de la sous-région et étrangers (à part les groupes scolaires, on ne compte aucun Sénégalais), sont plus nombreux durant les vacances scolaires de Noël et de février, dans une moindre mesure à la Toussaint (date de réouverture du parc) et à Pâques (date de fermeture du parc). La saison touristique est ainsi relativement courte. Le campement villageois est peu fréquenté, du fait de la proximité de Saint-Louis et d'autres structures privées dans le parc (hôtel du Djoudj, campements de chasse). Le nombre d'emplois directs fournis par le tourisme est limité aux 8 employés du campement, 3 piroguiers avec une paye mensuelle et 10 écoguides dont le nombre de sorties est très variable (entre 1 et 10 sorties par jour selon les saisons) et plutôt en baisse.

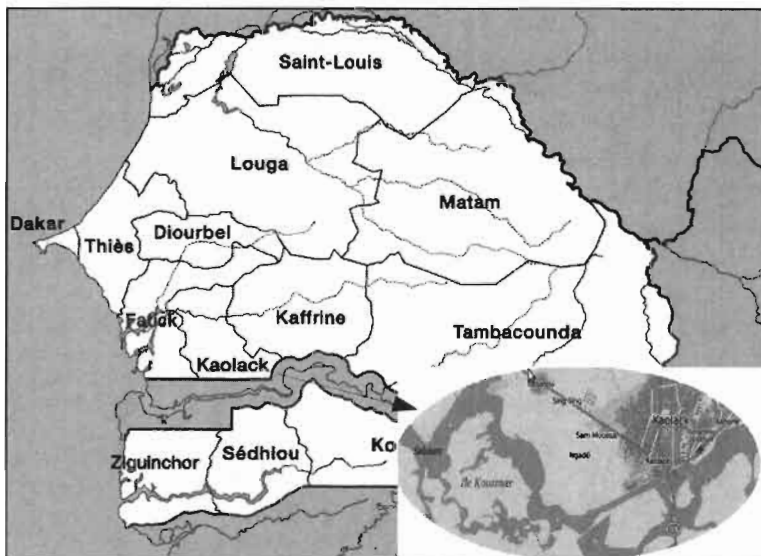
Le développement d'autres activités génératrices de revenus est restreint par le règlement intérieur du parc qui n'a pas évolué depuis sa création en 1971, en dépit du nouveau mode de gestion plus participatif du PNOD : trop rigide, il est à l'origine de nombreux contentieux avec les communautés riveraines.

Les bénéfices sociaux sont plus conséquents puisque désormais chaque village dispose d'une école. Deux infirmeries ont été ouvertes, dont 1 au poste de commandement et 1 au poste de santé à Nitiguet, ainsi qu'une case de santé.

Au total, les principales contraintes identifiées sont le déplacement des villages sans dédommagement ; la rétraction des parcours pour les éleveurs (également due à l'extension de la riziculture irriguée en amont du barrage de Diama); la divagation des troupeaux interdite, alors que les phacochères labourent les prairies humides ; l'éloignement des zones de pêche ; et enfin la non rémunération des écogardes, alors qu'il leur incombe l'entretien des sites naturels et des infrastructures (miradors, palissades, pistes, etc.). Aussi, une plus grande tolérance est-elle demandée pour la coupe du bois, la

pêche (de subsistance et au moment des fêtes) et le pâturage au sein du PNOD.

Enfin, outre les contraintes imposées par le parc, la construction des barrages de Manantali en amont du fleuve sur le Bafing en 1989 et de Diama juste en aval du parc en 1985 a considérablement modifié la quantité et la qualité des eaux dans cette zone, se traduisant notamment par la prolifération des plantes hydrophytes (la fougère d'eau *Salvinia molesta*, *Typha australis*), la rétraction d'habitats et donc de leurs ressources naturelles. Il est ainsi estimé que le *Typha* occupe plus de 100 000 ha, soit 40 % de la surface en eau de la retenue du barrage de Diama (Thiam 2000). La fermeture du PNOD, de mi-mai à mi-octobre, permet d'assécher les plans d'eau du parc pour maîtriser ces espèces d'eau douce devenues envahissantes. Les mêmes mesures sont inconcevables à l'échelle du bassin-versant tant la riziculture irriguée est un enjeu économique. La gestion de l'eau prime ainsi sur la restauration des socio-écosystèmes ou la conservation de la biodiversité. Bientôt, devra-t-on parler du Djoudj en ces termes : « Au pays de l'homme, le typha sera roi ! ». Ajoutons pour finir que cette AP reste emblématique



Localisation de la région de Kaolack et de l'île Kousmar au Sénégal.
(Sources des cartes : NordNordWest et Openstreet)

pour le pouvoir central, comme le montre en 2005 l'interpellation du gouvernement par le réseau des parlementaires pour l'environnement qui conduit à la restauration du nichoir à pélicans.

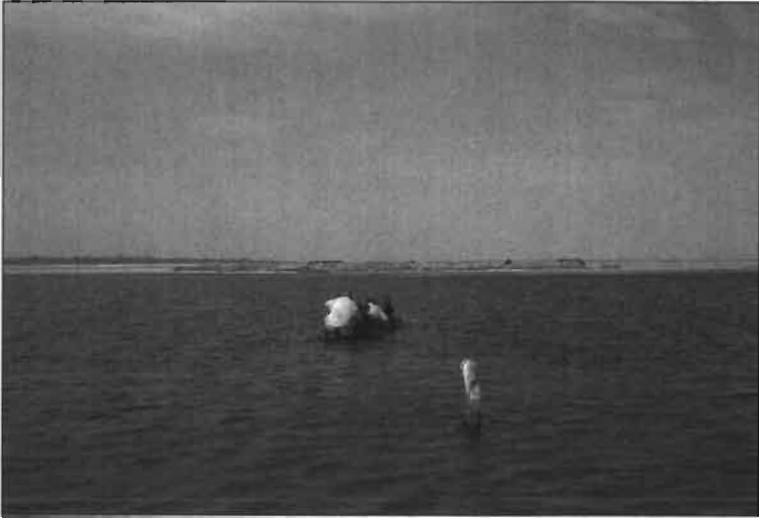
2. LE FAUCON CRÉCERELLETTE DE L'ÎLE KOUSMAR : « L'OISEAU DES ÉTRANGERS »

Depuis 2007, le faucon crécerellette fait l'objet d'un programme d'intervention au Sénégal porté par la Ligue de protection des oiseaux (LPO)⁵. Cette association française de protection de la nature s'investit depuis quinze ans pour restaurer les effectifs et l'aire de reproduction de cette espèce, pour laquelle la « mission rapaces » de la LPO reçoit des financements nationaux et européens conséquents. C'est la conception d'une intervention inédite au Sénégal qui va être analysée ici, en retraçant son processus de construction et l'implication successive d'acteurs sénégalais qui en modifient la teneur⁶.

Pour le salarié de la LPO en charge de la coordination successive des programmes de conservation de l'espèce, le faucon crécerellette est une véritable passion. Elle le conduit à parcourir les plaines sahéliennes, durant ses congés et sur ses fonds propres, à la recherche des sites d'hivernage de ce migrateur transsaharien, qui restent méconnus en Afrique de l'Ouest (Pilard 2005). En 2007, cette quête aboutit, avec la localisation sur une île d'un dortoir nocturne de faucons crécerellettes rassemblant entre 30 et 50 % des

5. La LPO est l'une des premières associations françaises de protection de la nature, elle compte environ 450 salariés et 45 000 adhérents qui versent une cotisation annuelle. Créée en 1912 par des militants de la côte bretonne pour enrayer la chasse aux macareux moines, elle a, en un siècle, largement diversifié son champ d'intervention. Le paradigme de la protection de la faune et plus précisément de l'espèce, reste cependant central dans l'identité de la structure.

6. Cette étude de cas s'inscrit dans une double posture dedans/dehors : l'auteur a travaillé pour la LPO de 2003 à 2011, notamment au sein du service international de l'association. L'analyse proposée est en partie auto-réflexive, et elle ne porte que sur la construction du dispositif d'intervention de la LPO et non sur sa mise en œuvre opérationnelle.



Abords de l'île Kousmar sur un bras du fleuve Saloum. © Julie Riegel

effectifs de la population se reproduisant en Europe de l'Ouest. L'île Kousmar est située sur un bras du fleuve Saloum, à 10 km en aval et au sud-ouest de Kaolack, la troisième ville du pays et la plus chaude, au cœur du bassin arachidier. Ni habitée ni cultivée de nos jours, l'île a une végétation de boisements dispersés, ceinturés de savanes herbacées et de tannes (terres salines nues ou herbacées). Ce qui est désigné comme une « découverte » fait l'objet d'une appropriation et d'une mise en récit immédiate par la LPO. Le président de la LPO, Allain Bougrain-Dubourg, sous sa casquette de directeur de l'entreprise audiovisuelle Nature Productions, réalise un documentaire sur le dortoir de rapaces de l'île Kousmar qui est diffusé sur France 2. Les petits rapaces qui rejoignent cinq mois par an, au soleil couchant, les arbres les plus hauts de l'île, sont mis en scène avec lyrisme et esthétisme, ce registre alternant avec le récit des efforts historiques de la LPO pour sauver l'espèce en France et en Espagne, et avec des discours techniques et scientifiques sur les enjeux de connaissance et de protection de l'espèce⁷.

7. L'île aux faucons, Allain Bougrain-Dubourg, studio FIFO, 2010.



Suivi ornithologique en savane arborée sur l'île Kousmar. © Julie Riegel

Pour les ornithologues de la LPO, la mise en place d'une intervention pour conserver le boisement de l'île Kousmar est un postulat, ce dernier devant tôt ou tard être affecté par des activités anthropiques de coupe ou de dérangement. Car l'espèce est d'un « intérêt majeur pour la conservation » (LPO 2009a), classée comme « vulnérable » par l'UICN sur la liste rouge mondiale et « en voie d'extinction » en Europe. La survalorisation de l'espèce rare par la LPO est bien visible, cette « aristocratie de la biodiversité » qui couvre aussi le remarquable et l'exceptionnel (Arnould 2005). La petite équipe de quatre à cinq personnes qui pilote en janvier 2007 et en janvier 2008 le comptage des oiseaux dans la zone dispose surtout d'une connaissance ornithologique et d'une expérience de gestion de projets en France, mais est peu outillée pour une lecture des paysages qu'elle appréhende au Sénégal, encore moins des acteurs les ayant façonnés. La LPO n'a alors pas de liens attitrés avec des structures institutionnelles ou associatives sénégalaises, le réseau mondial d'associations BirdLife International⁸

8. BirdLife International est notamment mandatée par l'UICN pour établir le statut de conservation des oiseaux dans le monde, afin de constituer les listes rouges des espèces menacées.



Examen de pelotes de rejection
des rapaces sur l'île Kousmar
entre représentants de Ndiaffate,
de la LPO et des Eaux et Forêts.
© Julie Riegel

auquel elle appartient n'ayant pas de représentant dans ce pays. C'est donc en acteur exogène et novice que l'association envisage de conduire un projet de conservation sur l'île Kousmar.

Il apparaît qu'une partie de l'île Kousmar est une aire protégée d'État, au statut de forêt classée depuis 1936, érigée d'après son décret pour sauvegarder la mangrove. La Direction des eaux et forêts, chasse et conservation des sols (DEFCCS) devient progressivement le partenaire attitré de la LPO pour toute autorisation et séjour se rapportant à l'île Kousmar et au suivi du faucon crécerellette, dans et en-dehors de l'île. L'interlocuteur n'est pas le bureau régional de la DEFCCS, qui n'est représenté lors des rencontres que par un agent local, mais un ingénieur rattaché à la direction de la faune à Dakar, qui découvre les lieux en même temps que la LPO. D'autres autorités comme la direction des parcs nationaux (DPN), la collectivité locale ou un chef de village sont bien consultés au fil des missions, mais de façon ponctuelle. Un processus de patrimonialisation exogène de l'île Kousmar comme sanctuaire pour le faucon crécerellette est à l'œuvre, porté par des acteurs extérieurs au territoire et non titulaires de ce patrimoine, du moins

selon le point de vue des acteurs locaux (Cormier *et al.* 2002). Sa finalité se profile : « il apparaît important de mettre en place des mesures de conservation telles qu'une réglementation plus stricte et surtout une surveillance attentive du site, notamment par les populations locales qui utilisent le site » (LPO 2009*b*). Il est alors supposé que ces populations pourraient bénéficier du développement d'un projet éco-touristique, ainsi que de la conservation des ressources naturelles de l'île que garantirait le projet. Les axes opérationnels envisagés comprennent la sensibilisation des autorités nationales, régionales et locales sur l'importance de préserver le site pour le dortoir de rapaces, et la lutte contre les menaces potentielles sur cette conservation. Celles-ci sont perçues comme étant la coupe d'arbres, le dérangement par les touristes présumés, et le risque d'intoxication des rapaces en zones d'alimentation par l'ingestion de criquets contaminés par les pesticides. La promotion de biopesticides auprès des agriculteurs, axe de travail de la FAO au Sénégal, fait d'ailleurs partie des objectifs du projet. Car le responsable de ce volet au sein de l'organisation onusienne est lui-même un ornithologue passionné, un Hollandais installé de longue date au Sénégal, fin connaisseur des populations de rapaces acridivores (consommateurs de criquets) et correspondant régulier des associations européennes d'ornithologie.

La perspective d'un projet pluriannuel au Sénégal et la recherche d'un financement à cet effet entraînent l'implication d'un autre service de la LPO, sa « mission internationale ». La trajectoire des deux salariés de ce service qui rejoignent le processus est plutôt empreinte du paradigme de la participation, alors que les ornithologues précédemment impliqués s'inscrivent dans un courant plus protectionniste. Ce service a pour objectif stratégique d'ancrer la LPO dans son réseau international d'appartenance qu'est BirdLife, et souhaite soutenir le renforcement d'associations nationales dans les pays du Sud. Dans cette perspective, la mission internationale promeut fortement auprès des administrateurs et de la direction générale de la LPO de déléguer les actions de la LPO au Sénégal à un partenaire associatif local. Démarrent alors d'autres missions représentant la LPO, articulées sur la rencontre d'acteurs de la

conservation déjà présents au Sénégal, et des représentants des villages riverains ceinturant l'île Kousmar.

Un discours de décentrement vis-à-vis de l'enjeu ornithologique, de rattachement de l'action de la LPO à des dynamiques d'acteurs au Sénégal, et d'un ancrage local des enjeux se juxtapose au précédent. La LPO se rapproche de l'unité de recherche PaLoc⁹, pour l'appui à la réflexion et l'encadrement d'étudiants en master, affectés pour leur stage sur l'étude du contexte et des enjeux sociaux et écologiques de l'île Kousmar et de sa périphérie. Les villages périphériques à l'île Kousmar sont progressivement identifiés, une diversité culturelle humaine, une complexité socio-économique du territoire et une mise en perspective historique des pratiques et des perceptions font ainsi leur apparition dans les écrits de l'association. Situés à l'extrême nord de la communauté rurale, les villages périphériques à l'île Kousmar rassemblent généralement moins de 500 habitants, alors que la densité démographique dans cette région est plutôt de 88 habitants/km². Comme dans toute la région, les familles subissent la baisse de fertilité des terres due à la monoculture de rente (arachide), et à la salinisation des terres qui est propre au delta du Saloum. Constituée d'un îlot central de 600 hectares et de petits îlots périphériques, l'île Kousmar est réputée pour la fertilité de ses terres limoneuses, qui étaient cultivées jusqu'à la création de la forêt classée, érigée avec l'accord des habitants afin, entre autres, de geler les conflits d'accès et d'usages du site (Deneuveille 2009). Les baobabs, anacardiens, gommiers et palmiers rôniers, ainsi que des traces de puits de sel, témoignent encore des anciennes exploitations. Le site servait également de refuge lors des razzias des rois toucouleurs, grâce à un gué secret connu et transmis entre Sérères, premiers défricheurs de l'île Kousmar. La dimension culturelle et religieuse de l'île est encore prégnante. L'île Kousmar est dans l'emprise de la communauté rurale de Ndiaffate, qui couvre 75 villages, mais sept sont identifiés par les intervenants du projet comme liés à l'île de manière régu-

9. UMR 208 « Patrimoines locaux & Gouvernance », rattaché à l'IRD et au MNHN.

lière pour des usages économiques. Les hommes s'y rendent pour la coupe et le ramassage des bois morts, la cueillette de fruits et d'écorces, et la coupe des graminées annuelles sèches pour les toits de case et les palissades, cette économie dite souterraine étant non négligeable en milieu rural (Ndiaye 2009). La pêche artisanale piscicole et crevettière sur le Saloum et les bolongs (bras d'eau) ceinturant l'île a surtout lieu en saison des pluies. Si les Sérères sont les premiers arrivants dans la zone, la périphérie de Kousmar est cosmopolite, comme en témoigne d'emblée la toponymie : Ndiaffate sérère, Ndiaffate socé, Ndiaffate peul, Ndiaffate wolof... la localité de Ndiaffate escale, siège du conseil rural en bordure de la route départementale rejoignant Kaolack, étant la plus récente.

Des réunions dans chaque village ciblé sont sollicitées par la LPO auprès des chefs de village puis, plus tard, des groupements féminins. Certaines inquiétudes des riverains deviennent alors audibles : « *Il n'y a pas un seul habitant des villages d'ici qui n'ait pas besoin de cette forêt pour sa survie. On y va mais on la respecte. Il ne faut pas limiter le droit d'usage* » ; « *Il n'y a pas de problèmes dans cette forêt. Les gens ne prennent que le bois mort, ils ne coupent pas les arbres* » (LPO 2009d). La crainte que les préoccupations de la LPO et la présence soudainement régulière de la DEFCCS n'entraînent des changements sur l'île est fondée, le droit d'usage sur les forêts classées accordé aux collectivités locales est discrétionnaire et à même d'être abrogé si l'intérêt public peut le justifier (Ly 1994).

L'effort de connaissance et les travaux de recherche entraînent progressivement une double reconfiguration de l'objectif initial d'intervention posé par les ornithologues : d'une part le discours sur l'enjeu de conservation du dortoir du faucon crécerellette s'élargit aux habitats et à la faune du site, posant l'ensemble de l'île Kousmar comme patrimoine naturel ; d'autre part, l'existence même de ce patrimoine est attribuée à une « bonne gestion » de la part des populations riveraines, remplaçant l'île Kousmar au sein d'un territoire habité. Un rapport de la LPO relate ainsi : « les populations de la périphérie de l'île de Kousmar n'ont en réalité pas besoin d'être sensibilisées à la préservation de la forêt. Elles le souhaitent et maîtrisent les facteurs de sa dégradation et de celle de l'île. Leur

approche est cependant différente de la première lecture de la LPO : pour les habitants, la conservation de la forêt de Kousmar passe d'abord par la lutte contre l'ensablement et la salinisation, et par la restauration des ressources naturelles en périphérie de l'île » (LPO 2009*d*). Les travaux de recherche montrent en effet que l'île Kousmar abrite l'un des derniers massifs forestiers relativement préservé de la zone (Cavaillès 2011), préservation favorisée par sa situation insulaire et le matériel de navigation précaire des pêcheurs riverains. Si l'île Kousmar est appropriée par l'État depuis 1936 en tant que forêt classée, le corps forestier y est en effet peu présent, si ce n'est lorsque l'inspection régionale de Kaolack est sollicitée par les riverains, et que ces derniers peuvent prendre à leur charge les frais de carburant pour le déplacement de l'agent technique local. En pratique, le contrôle social de l'accès et de l'usage de l'île est historiquement exercé par la chefferie sérieuse de Ndiaffate, légitime en tant que primo-arrivant et premier défricheur du site, mais la tutelle de l'île est partagée avec le village de Kado, dont le marabout mouride bénéficie d'un octroi exclusif de terres. Bien que l'île Kousmar ne soit plus cultivée depuis les années 1950, ce pouvoir bicéphale de régulation est encore pleinement effectif.

Dans les documents produits par la LPO, une nouvelle construction rhétorique s'élabore : la nécessité, voire la pertinence, d'intervenir sur l'île elle-même s'érode, tandis qu'au contraire les enjeux environnementaux en périphérie de l'île apparaissent et s'affirment. Simultanément, l'enjeu naturaliste lié au faucon crécerellette au Sénégal s'élargit et se « scientifise », notamment par le partenariat qui est institué entre la LPO et le laboratoire d'écologie du CNRS de Chizé, spécialisé notamment dans le suivi des rapaces et des oiseaux d'eau. La conservation des populations de rapaces insectivores au Sénégal se révèle surtout liée à la qualité des zones d'alimentation – espaces agricoles et pastoraux, et aux dynamiques de populations des acridiens, ce qui progressivement minorise l'enjeu de protection du boisement de l'île Kousmar.

Au terme de cette phase de dialogue, d'acquisition de connaissances mais aussi de confrontations et d'enjeux de pouvoirs internes à la LPO, le diagnostic rédigé par l'association expose clai-

rement l'évolution du point de vue et des objectifs de l'association : « L'île Kousmar, initialement perçue par la LPO comme enjeu de conservation pour le faucon crécerellette, est ainsi devenue enjeu de conservation pour elle-même, au regard de son importance écologique et socio-économique locale. L'intérêt de la LPO pour ce site a également suscité des attentes auprès des acteurs locaux, préoccupés d'une dégradation environnementale globale des terroirs de Ndiaffate jouxtant l'île, pouvant impacter à moyen terme cette dernière» (LPO 2010a). Une proposition de projet pluriannuel est déposée auprès de la fondation MAVA¹⁰. Son titre est révélateur de l'évolution des paradigmes mobilisés par la LPO puisque le faucon crécerellette n'y est pas mentionné (LPO 2010b).

Mais alors que la DEFCCS se posait initialement comme principal partenaire de la LPO au Sénégal, le projet déposé délègue l'ensemble des actions basées dans les villages de Ndiaffate à l'association sénégalaise Nature-Communautés-Développement (NCD), surtout composée d'enseignants et de cadres du ministère de l'Environnement. Et l'administration publique dispose d'une affectation de dépenses qu'on peut qualifier de dérisoire au regard du budget global. L'expérience historique des membres de NCD sur la réserve naturelle de Popenguine et ses villages périphériques a visiblement influencé le contenu des actions proposées par la LPO dans son projet, qui comprend l'appui aux groupements féminins et l'éducation environnementale. Au Sénégal, le processus de restauration dans les années 1990 de la réserve naturelle de Popenguine et de sa périphérie par les groupements féminins des villages riverains est célèbre, et se veut exemplaire de la possible synergie entre administration d'État – ici la DPN – et populations (Boullud 1999).

La modification des discours et de la mise en récit des enjeux a en effet entraîné celle des alliances partenariales. Les membres fondateurs de NCD disposent d'une crédibilité parmi les acteurs de la

10. La Fondation MAVA a été créée en 1994 par le mécène suisse Luc Hoffmann. Cet héritier du groupe pharmaceutique Hoffmann-Laroche est une figure emblématique de l'histoire de la conservation de la nature en Europe et en Afrique de l'Ouest. Il a fait partie des fondateurs de l'UICN et du WWF, qu'il soutient toujours financièrement, tandis que la FIBA – Fondation internationale du Banc d'Arguin – qu'il met sur pied en 1986 est dédiée à la gestion du parc national éponyme de Mauritanie. En 2014, la FIBA et la MAVA ont fusionné.

conservation au Sénégal : conservateurs de la DPN, chercheurs universitaires de l'UCAD et de l'UGB, ou encore le président-fondateur de l'ONG Oceanium s'y retrouvent, ce dernier étant nommé, sous le régime de Macky Sall, ministre de l'Environnement puis ministre des Pêches. Or, les fondateurs de l'association portent une représentation de la DEFCCS négative. L'association NCD est forte d'une expérience en « développement communautaire » et entre rapidement en relation avec BirdLife Afrique, ce qui renforce sa légitimité au sein de la LPO. Par ailleurs, la fondation MAVA, le bailleur ciblé, soutient surtout des projets de conservation intégrée bénéficiant aux populations locales, et ne peut financer que des frais de personnel dédiés à la « société civile » et non à une administration publique sénégalaise. L'animateur de NCD avec lequel contractualise la LPO s'établit à Ndiaffate escale, il est serein et parle le wolof et le peul. Il gagne vite dans les villages de Ndiaffate une légitimité locale et devient une personne ressource pour la LPO.

L'irruption de NCD aux côtés de la LPO, puis dans les villages de Ndiaffate, est source de tensions, puis de conflits croissants avec la DEFCCS, ce dont témoignent les deux courriers adressés par le directeur général de l'institution aux dirigeants de la LPO. Certains extraits révèlent d'une part la conception exclusive du partenariat de la LPO avec la DEFCCS au Sénégal, d'autre part la revendication d'une souveraineté sur toute initiative relevant de l'île Kousmar. En pratique, les actions ponctuelles de la LPO sont peu impactées au niveau des villages de Ndiaffate, mais l'ambition d'un partage officiel et pérenne de la gouvernance de l'île Kousmar est fortement compromise.

3. LEÇONS ET PERSPECTIVES CRITIQUES

Notre approche s'appuie sur les nombreux travaux en sciences sociales (de l'écologie politique à l'économie institutionnaliste) qui considèrent que l'érosion de la biodiversité est davantage une question de gouvernance des hommes (dispositifs d'arrangements

institutionnels, de négociation et résolution des conflits) que *stricto sensu* de gestion des ressources naturelles renouvelables et qui prônent de nouvelles modalités d'action collective – de la gestion participative au co-management et à la gouvernance locale (Little 1994 ; Ostrom 1990 ; Agrawal 2005 ; Borrini-Feyerabend *et al.* 2009 ; Parkes *et al.* 2010). Ainsi, les recherches conduites dans les deux sites d'études avaient pour ambition de privilégier une démarche participative dans l'optique d'une gouvernance durable et partagée des ressources et espaces. Nous en analyserons ici les apports mais également les limites.

En ce qui concerne le delta du fleuve Sénégal, les travaux ont été conduits par une équipe de chercheurs de l'IRD et d'enseignants chercheurs de l'université Gaston Berger de Saint-Louis et de l'université de Nouakchott en Mauritanie en réponse à une sollicitation des agents du PND lors d'un atelier de restitution d'un précédent programme en novembre 2008. Ces échanges entre partenaires ont débouché notamment sur le programme SIRENA « Système d'information pour la gestion durable des ressources et espaces du Sénégal » lancé depuis 2009 (Fabre *et al.* 2012 ; Cormier-Salem *et al.* 2012) et la création d'un laboratoire mixte international, LMI PATEO (Cormier-Salem 2012).

La plateforme SIRENA proposée pour le Delta du Fleuve Sénégal vise à construire et fournir un appui dans la mise en place de processus de collecte, d'analyse et de partage des données spatiales entre toutes les parties prenantes de ce vaste espace transfrontalier sénégal-mauritanien devenu réserve de biosphère de l'Unesco en 2005 (RBTDS). La co-construction avec les partenaires, à l'amont même du programme de recherche et aux diverses étapes de son développement, était un impératif. Ce programme a ainsi donné lieu à des ateliers de formation (notamment deux ateliers de formation en géomatique destinés aux les agents des parcs et réserves de la RBTDS), à la création d'une plateforme d'échanges de données, à des réunions régulières de concertation et de travail. Des groupes de travail thématiques ont été mis en place, composés de trois catégories d'acteurs : 1) les scientifiques, 2) les techniciens-géomaciens et 3) les personnes ressources de « terrain ».

Cette dernière catégorie comprend aussi bien les agents des aires protégées que les écoguides, écogardes et acteurs issus des villages riverains. Si les premiers ont un niveau scolaire élevé (Bac + 3, voire master) et une expertise en écologie de la conservation, ils sont néanmoins pénalisés par une très forte mobilité, changeant fréquemment de lieux d'affectation. Ils souffrent en outre d'un certain isolement et du poids de leur hiérarchie militaire basée à Dakar. Ainsi, au PNOD, le groupe électrogène coûteux ne fonctionne plus. Le parc automobile est obsolète. Le carburant fait souvent défaut. La communication Internet est très irrégulière. Les seconds, issus des communautés riveraines, ont un ancrage fort et ancien, une très bonne connaissance empirique du milieu et certains ont reçu des formations, notamment en ornithologie. La mise en place des groupes thématiques SIRENA a fait ressortir de façon évidente et assumée la primauté accordée aux oiseaux, espèce patrimoniale du PNOD et, par ailleurs, de façon plus subtile, le poids différentiel des acteurs, en fonction de leur statut socioculturel, de leur origine, de leur pouvoir et de leur savoir.

Face à cette dynamique, le chercheur a un positionnement délicat, pris entre la nécessaire objectivité scientifique et la non moins nécessaire prise en compte des points de vue et intérêts des partenaires. Quelques leçons et pistes de réflexion peuvent être dégagées de cette expérience. En premier lieu, les modalités de la participation sont variables selon les interlocuteurs, les objectifs à atteindre, les produits attendus, le contexte géopolitique. À la suite de Touzard (2006), il semble opportun de distinguer trois termes, qui sont autant d'étapes dans le processus de prise de décisions collectives : la consultation, la concertation et la négociation. Le Sénégal, s'est engagé depuis 1972 dans un processus de déconcentration (ou délocalisation de certains services publics nationaux dans des circonscriptions administratives autres que la capitale, Dakar) et de décentralisation (transfert des compétences à des autorités territoriales, telles que la région, la commune ou la communauté rurale) qui s'est traduit par la réforme de 1996. Dans les faits, les collectivités locales n'ont pas acquis une réelle autonomie. Sur le terrain, le transfert des pouvoirs et surtout des moyens n'est pas effectif ou

opérationnel, du fait de la résistance de la bureaucratie centrale. La direction des parcs nationaux, DPN, en est une illustration patente ! Le chercheur est ainsi confronté à de multiples interlocuteurs aux intérêts divergents et non moins légitimes, partenaires académiques mais aussi institutions publiques, entreprises privées, ONG, associations, GIE (groupements d'intérêt économique), etc. Le pluralisme méthodologique et l'hybridation des modes de l'action collective sont certes des pistes à explorer (Muradian 2010 ; Ostrom 2011). Il n'empêche que le défaut de communication entre les institutions publiques (par ex. DPN et DEFCCS) et au sein même de ces institutions (par exemple à la DPN entre la direction basée à Dakar et les organes déconcentrées en région), la compétition entre ONG (par exemple entre UICN et WWF), la rétention d'information, voire la privatisation des données comptent parmi les principales difficultés rencontrées.

En second lieu, les attentes vis-à-vis de la recherche sont ambiguës. Si le programme SIRENA a été élaboré, c'est bien en réponse à la demande du PND et en présence de nombreux partenaires de la RBTDS. Néanmoins, la légitimité de cette demande et surtout de la réponse (ap)portée par l'IRD a été remise en question. Plus que le contenu des critiques, somme tout assez classique¹¹, il est instructif d'analyser la façon dont le procès a été mené à l'encontre d'un institut de recherche du Nord par des interlocuteurs censés parler au nom du Sud. La demande de collaboration très générale formulée par certains agents du PND et la qualité scientifique de SIRENA sont de fait moins en cause que la crainte de voir le projet échapper au contrôle des instances chargées de la gestion de la RBTDS. SIRENA s'est ainsi doublement repositionné : d'une part en s'affichant comme outil d'aide à la décision du delta du fleuve Sénégal et non de la RBTDS ; d'autre part en étant physiquement localisé dans une institution publique du Sud ancrée sur le terrain du delta, à savoir l'université Gaston Berger de Saint-Louis (UGB).

11. Les principales limites des SIG participatifs tiendraient aux besoins mal exprimés par les usagers (dans notre cas, le PND) et mal compris par les concepteurs (dans notre cas, l'IRD), ou encore le rejet des solutions proposées, la non participation aux développements, la « mauvaise » ou sous utilisation, etc. (Devillers *et al.* 2004).

En dernière analyse, on peut s'interroger sur la déclaration de politique partagée entre le Sénégal et la Mauritanie qui font de la solidarité – écologique et sociale – le fer de lance de leurs actions. Certes les efforts conjoints du PNOD et du PND ont permis de lutter contre l'invasion de *Salvinia molesta*. Les autres actions ont de la peine à se concrétiser du fait notamment de la forte dissymétrie entre les deux rives : au Sénégal, la multiplicité des partenaires, l'extension et le statut fort divers des espaces protégés ne facilitent pas la gouvernance. En Mauritanie, la restauration semble « réussie » grâce à une gestion de l'eau adaptée aux divers agents ; en outre, les données sont plus récentes et plus fiables. Enfin le partenariat est moins éclaté (Hamerlynck *et al.* 2005).

Dans le cas de l'île Kousmar, les mises en perspective géographiques, historiques et interdisciplinaires réalisées grâce au partenariat de la LPO avec des chercheurs ont permis de modifier le regard, la posture, puis les enjeux portés par l'association, jusqu'à modifier en profondeur le contenu d'un dispositif d'intervention. L'analyse fine de la proposition de projet montre cependant combien sa structure est dichotomique, partagée entre un volet consacré à l'étude des rapaces insectivores, qui concerne l'île Kousmar et d'autres sites du bassin arachidier, et un volet relevant plutôt du développement local, ancré dans les villages périphériques de l'île. L'organigramme du projet montre également que le pilotage de ces volets est réparti entre les deux services initiaux de la LPO, comme si, au final, les paradigmes mobilisés par les acteurs et leurs conceptions contrastées de l'intervention de la LPO avaient pu se juxtaposer, mais non s'emboîter, interdisciplinarité ne rimaient pas forcément avec transdisciplinarité. La bipolarisation du dispositif de projet est aussi la résultante de la concurrence financière et des conflits de paradigmes initiaux entre les deux services de l'association.

Sans entrer ici dans l'analyse de la mise en œuvre du projet de la LPO, notons que le fait qu'aucun aménagement ou modification dans les règles d'accès et d'usage de l'île Kousmar à destination du faucon crécerellette n'aient finalement eu lieu est paradoxal, puisque ces objectifs fondaient la légitimité de la LPO à intervenir au

Sénégal. Cette « non intervention » en termes de conservation sur l'île Kousmar procède des jeux d'acteurs successifs décrits ci-dessus, dont les intervenants de la LPO n'avaient sans doute qu'une maîtrise très partielle.

Or, l'île Kousmar fait partie intégrante des relations de pouvoir entre les villages primo-arrivants et récemment implantés d'une part, entre autorités religieuses, traditionnelles et administratives d'autre part, et concentre des valeurs symboliques et économiques complexes. Depuis 1936, le statut de forêt classée d'une partie de l'île Kousmar gèle la question potentiellement épineuse de l'exploitation des terres de l'île. L'accès à l'île et certains prélèvements étant admis, la présence d'agents de la DEFCCS est épisodique et restreinte à l'interpellation de charbonniers suite à l'appel d'habitants, un *statu quo* pacifique d'accès et d'usage de l'île Kousmar prévaut à Ndiaffate. Les accords tacites sur un accès collectif au foncier ou aux ressources sont souvent signes de solidité et de confiance, qui peuvent être mis à mal si ces accords sont discutés sur la place publique par des étrangers mal informés, polarisant alors les intérêts et générant des tensions exacerbant les inégalités existantes (Cote 2011). Le contrôle social collectif sur l'île Kousmar semble jusqu'à présent porter ses fruits, et le faible pouvoir coercitif local de la DEFCCS est finalement compensé par les populations riveraines elles-mêmes, pour sanctionner au besoin les écarts aux normes locales. L'expérience montre que même avec des intentions honnêtes et louables de la part des conservationnistes, les plans de gestion dans, et en périphérie des aires protégées, ne sécurisent que très rarement les questions foncières (Binot & Joiris 2007). De plus, la gouvernance locale des aires protégées, si prisée par les arènes internationales, n'a pas toujours les effets escomptés et peut participer, à l'instar des politiques centralisées par le passé, à la confiscation des ressources et à l'éviction de certaines populations (Ece 2012).

Le maintien de ce *statu quo* en matière de gouvernance de Kousmar a involontairement répondu aux craintes des chefs de village et des notables locaux. Il ne s'agit pas, de la part de la LPO, d'un choix délibéré, car des ateliers de concertation pour un plan

de gestion de l'île et une délégation des pouvoirs à la communauté rurale étaient prévus, mais n'ont pas été réalisés. Ce résultat involontaire est plutôt le fruit des aléas et des négociations inhérents à tout projet, au gré desquels les intervenants, s'ils sont honnêtes, cherchent à maintenir une approche cohérente (Lavigne-Delville 2007). Les acteurs de la conservation, souvent formés aux sciences de la nature, sont bien plus armés pour concevoir la protection de la nature comme un équilibre écosystémique à atteindre plutôt que comme une gestion dynamique dans un univers incertain (Rodary & Castellanet 2003). Avec l'implication d'un nombre croissant d'acteurs dans le projet de la LPO, l'île Kousmar semble être passée d'« objet chauve » à « objet chevelu » que décrit Bruno Latour : le temps passant, il est de plus en plus difficile pour la LPO de séparer l'île aux oiseaux de son environnement, avec lequel elle tisse d'innombrables connexions, qui s'enchevêtrent et rendent toute intervention pour modifier cet objet compliquée et risquée (Latour 2007).

Les relations avec les représentants de la DEFCCS sont également à relier, avec le recul, à des dynamiques plus larges. La décentralisation a entraîné une multiplication des corps institutionnels intervenant dans la gestion des ressources naturelles, qui s'avèrent plutôt concurrentiels que complémentaires. Les collectivités rurales ont certes reçu la délégation de la gestion des ressources naturelles, mais leurs moyens d'actions – financiers, matériels et en termes d'expérience de gouvernance – sont souvent faibles (Gellar 1997). Les services déconcentrés rattachés aux directions des eaux et forêts, des parcs nationaux et des pêches sont encore dans un rapport très hiérarchique au pouvoir central, les cadres de Dakar, aux statuts militaire et fonctionnel plus élevés, pouvant interférer et se substituer à leurs homologues locaux, surtout lorsque la mise en place d'un projet augure d'opportunités financières ou intellectuelles (Boutinot 2002 ; Blundo 2013). À ces acteurs institutionnels se superposent les multiples ONG porteuses de « projets », qui sont perçues comme une manne financière ou tout au moins une opportunité en termes de relations sociales ou d'influence. La multiplication de ces instances entraîne une concurrence et une confusion de normes, pouvant donner lieu à

une confiscation ou au contraire à un syncrétisme des règles d'accès et d'usages aux ressources naturelles. Malgré les discours sur la décentralisation et la participation des populations à la gestion des ressources naturelles, les administrations centrales rechignent à déléguer le pouvoir à des acteurs locaux (Mar & Géraud 2008). De plus, l'aide décentralisée voulue par les bailleurs depuis les années 1990 a affaibli la souveraineté de l'État dans les villages, qui assurait sa légitimité par des réseaux clientélistes locaux (Bierschenk *et al.* 2000). Enfin, les cadres du ministère de l'Environnement, en considérant les mieux formés et les plus motivés et sans même évoquer les aspects de la « politique du ventre » (Bayart 1986), souffrent du manque structurel de moyens de déplacement, d'investissement, de perspectives de valorisation et d'expression professionnelles. Dans ce contexte, les rapports entre organisations de la société civile et administrations centrales au Sénégal, déjà empreints de méfiance dans certains secteurs (Dahou 2004), sont plutôt de l'ordre de l'évitement ou de la concurrence que de la collaboration, à moins que des liens personnels ne transcendent les logiques de structure.

4. CONCLUSION

L'IRD entend faire de la recherche « pour » le développement, en partenariat avec des institutions du Sud, avec lesquelles elle fixe des accords institutionnels visant à répondre à la « demande sociale », ce qui légitime *a priori* sa posture d'intervenant. L'association française LPO veut protéger les populations d'oiseaux et leurs habitats, ce qui l'amène, pour les oiseaux migrateurs, à se poser comme intervenant hors des frontières nationales, sans autre légitimité que sa conception de la nature et du patrimoine. La complexité des dynamiques d'acteurs à laquelle elle s'expose, ainsi que la diversité interne de ses militants, l'amènent cependant à infléchir cette posture, et à prendre en compte tant bien que mal des enjeux écologiques et socio-économiques locaux, qu'un parte-

nariat avec des chercheurs contribue à identifier. Ces deux exemples montrent combien un objet de patrimonialisation apparemment simple à définir et à protéger, comme le pélican ou le faucon, implique un enchevêtrement de partenaires et de demandes. La recherche peut permettre d'identifier le mille-feuille d'enjeux socio-politiques rattachés à la conservation d'une espèce patrimonialisée, et favoriser leur prise en compte d'un point de vue conceptuel et discursif dans les projets. Mais à l'échelle du territoire, ces enjeux peuvent s'avérer inconciliables, voire conflictuels, bousculant la rationalité et la planification d'un processus de conservation, voire entraîner une forme de prise en otage de l'intervenant extérieur. Pour ce dernier, s'il est soucieux d'entendre et de comprendre les demandes sociales, et de participer à la conservation d'un patrimoine co-construit et négocié, la frontière entre chercheur et praticien se dissout, tant il est difficile de maintenir un positionnement objectif, sinon neutre. À tout le moins, les réunions et échanges occasionnés par ces travaux sont autant d'espaces de dialogues, qui révèlent le jeu des acteurs, les alliances comme les conflits et permettent ainsi de mieux saisir les opportunités et les verrous aux actions de développement.

Dans cette optique, l'entrée initiale par les oiseaux comme objets patrimoniaux paraît finalement très opportune pour créer une connivence entre acteurs impliqués dans la gouvernance des espaces étudiés, pour qui cette population est familière, bien connue, voire emblématique de leur territoire dans le cas du pélican. La création d'un nouveau master en ornithologie à l'UGB compte parmi les initiatives concrètes de consolidation des connivences entre science et sociétés et contribuera à une approche réflexive sur la fabrique des oiseaux comme patrimoine.

RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

- AGRAWAL A. 2005. *Environmentality. Technologies of Government and the Making of Subjects*. London : Duke University press.
- ARNOULD P. 2005. « Biodiversité quelle histoire ? » (67-80), in Marty P., Vivien F.-D., Lepart J. & Larrère R. (éd.), *Les Biodiversités. Objets, théories, pratiques*. Paris : CNRS Editions.
- BAYART J.-F. 1986. *L'État en Afrique : la politique du ventre*. Paris : Fayard.
- BEURET J.-E. & CADORET A. 2010. *Gérer ensemble les territoires. Vers une démocratie coopérative*. Paris : Ch. L. Mayer.
- BINOT A. & JOIRIS D. V. 2007. « Règles d'accès et gestion des ressources pour les acteurs des périphéries d'aires protégées », *VertigO. La revue électronique en sciences de l'environnement*, Hors-série 4. <http://vertigo.revues.org/759>
- BIERSCHENK T., CHAUVEAU J.-P. & O. DE SARDAN J.-P. 2000. *Courtiers en développement. Les villages africains en quête de projets*. Paris : Karthala-APAD.
- BLUNDO G. 2013. « Les Eaux et Forêts sénégalais entre participation et militarisation. Ethnographie d'une réforme », *Bulletin de l'APAD*, 37 : 38-39.
- BORRINI-FEYERABEND G., PIMBERT M., FARVAR M.-T., KOTHARI A. & RENARD Y. 2009. *Partager le pouvoir : cogestion des ressources naturelles et gouvernance partagée de par le monde*. Téhéran : IIUED et UICN/CEESP/TGER, Cenesta.
- BOULLUD G. 1999. *Les femmes des singes. La femme africaine en milieu rural : une actrice privilégiée du développement durable ?* Maîtrise d'aménagement 1998-1999, université de Lyon III et université de Dakar, 130 p.
- BOUTINOT L. 2001. « De la complexité de la décentralisation. Exemple de la gestion des ressources forestières au Sénégal », *Bulletin de l'APAD* (22). <http://apad.revues.org/52>
- BRUNDTLAND G.H. 1987. "What is Sustainable Development ? Towards Sustainable Development", *Nordic Conference on Environment and Development, Saltsjöbaden, Stockholm, Sweden, may 8-10, 1987*. The Panos Institute, VIII-X.
- CAVAILLES S. 2011. *Caractérisation du patrimoine faunistique de l'île de Kousmar (Kaolack/ Sénégal)*, Mémoire de M2 sous la direction de M.-C. Cormier-Salem et J. Riegel. Paris, LPO/MNHN éditions : 227 pages.
- CBD/UNEP 2008. *The value of Nature*. Convention sur la diversité biologique, 28 p.
- CORMIER-SALEM M.-C. & ROUSSEL B. 2002. « Patrimoines et savoirs naturalistes locaux » (125-142), in Martin J.-Y. (éd.) *Développement durable ? Doctrines, pratiques, évaluations*. Paris : IRD.
- CORMIER-SALEM M.-C. 2006. « Vers de nouveaux territoires de la conservation. Exemple des littoraux ouest-africains », *Annales de géographie*, 651(5) : 597-617.
- CORMIER-SALEM M.-C. 2007. « Enjeux du développement durable dans les pays du Sud : du discours à la pratique » (367-385), in Veyret Y. (éd.) *Le développement durable*. Paris : SEDES, Capes-Agrégation Géographie.
- CORMIER-SALEM M.-C. (éd.). 2012. *Projet de LMI PATEO : Patrimoines et Territoires de l'eau*. Dossier IRD. 20 pages + Annexes (45 p).
- CORMIER-SALEM M.-C., DUVAIL S. & FABRE M. 2012. "For a new mapping and territorial building of Biosphere Reserve. The case of RBTDs (Transboundary biosphere reserve of Senegal Delta, Senegal and Mauritania)", *Contribution to ISE Montpellier*, 21-25th, May, 2012.

- COTE M. 2011. « Résister à la nouvelle course pour la terre. Vers une “écologie politique” de la question de la terre au Sahel », *Écologie et Politique* (42) : 81-92.
- DAHOU T. 2004. *Entre parenté et politique*. Paris : Karthala et ENDA GRAD Sahel.
- DENEUVILLE A. 2009. *Usage de l'île de Kousmar, Sénégal*, Mémoire de M2 sous la direction de M.-C. Cormier-Salem et J. Riegel. Paris, éditions du MNHN : 227 pages.
- DEVILLERS R., BEDARD Y. & GERVAIS M. 2004. « Indicateurs de qualité pour réduire les risques de mauvaise utilisation des données géospatiales ». *Revue internationale de géomatique* 14(1) : 3557. <http://yvanbedard.scg.ulaval.ca/wpcontent/documents/publications/355.pdf>
- DUCOURNEAU A. 2013. *Au pays de l'homme, l'oiseau sera roi. Le Djoudj*. Film TFM Sénégal, mai 2013.
- ECE M. 2012. *Conserving Nature, Transforming Authority : Eviction and Development at the Margins of the State. The Niokolo-Koba National Park Senegal*, PhD. City University of New-York, 292 pp.
- INEA 2009. *Application du concept de solidarité écologique dans les Parcs nationaux, Parcs Nationaux de France*. Étude réalisée par INEA, CNRS, EPHE, IRD, Selari Gil-Cros, Montpellier. 2 tomes, 195 et 105 p.
- FABRE M., EL ABASS B. & CORMIER-SALEM M.-C. 2012. « Un outil participatif pour la gouvernance du delta du Sénégal : Sirena ». *Communication aux Journées RBTJ, Atelier Eau et biodiversité*. Université Gaston Berger (UGB) de Saint-Louis, 11 et 12 janvier 2012.
- GELLAR R. S. 1997. « Conseils ruraux et gestion décentralisée des ressources naturelles au Sénégal : le défi. Comment transformer ces concepts en réalité ? » (43-69), in Tersiguel P. et Becker P. (éd.). *Développement durable au Sahel*. Paris : Karthala.
- HAMERLYNCK O., DUVAİL S., OULD MESSAOUD B. & BENMERCUI M. 2005. “The restoration of the Lower Delta of the Senegal River, Mauritania (1993-2004)” (195-210), in Symoens J. J. (éd.) *Coastal ecosystems of West-Africa : biological diversity resources conservation*. Bruxelles: FFRSA.
- HUFY M. 2001. « La gouvernance internationale de la biodiversité », *Études internationales* (32)1 : 5-29.
- LATOUR B. 2004. *Politiques de la nature. Comment faire entrer les sciences en démocratie ?* Paris : Éditions La Découverte.
- LAVIGNE-DELVILLE P. 2007. « Prendre au sérieux les pratiques des développeurs : une étape nécessaire de l'analyse critique des interventions des ONG ? », *Coopérer aujourd'hui* (53). GRET, 30 p.
- LITTLE P. 1994. “The link between local participation and improved conservation : A review of issues and experiences” (347-372) in Western D., Wright R. M., Strum S. C. (éd.) *Natural Connections: Perspectives in Community-based Conservation*. Washington D. C. : Island Press.
- LPO. 2009a. *Crécerellette Info* n°10/11. Feuille de liaison des acteurs de la conservation du faucon crécerellette en France. Août 2009.
- LPO. 2009b. *Crécerellette Info* n°8/9. Feuille de liaison des acteurs de la conservation du faucon crécerellette en France. Janvier 2009.
- LPO. 2009c. « Étude de faisabilité d'un projet de protection et de valorisation du dortoir de rapaces insectivores (faucon crécerellette et élanion naucier) de l'île de Kousmar ». Julie Riegel, rapport de mission du service international.
- LPO. 2009d. « Étude de faisabilité pour la conservation et la valorisation de l'île de Kousmar (région de Kaolack/Sénégal) ». Rapport de mission du 4 au 16 juin 2009, Julie Riegel, Mission internationale LPO, juin 2009.

- LPO. 2010a. « Bilan de l'étude de faisabilité 2009 : Conservation et valorisation de l'île Kousmar » (Ndiaffate / Kaolack / Sénégal) » février 2010.
- LPO. 2010b. « Conservation participative et valorisation de l'île Kouslar et des terroirs villageois par la mise en place d'un espace naturel communautaire (département de Ndiaffate / région de Kaolack / Sénégal) ». En partenariat avec l'association Nature-Communautés-Développement (NCD), Juin 2010.
- LUXEREAU A. 2004. « Des animaux ni sauvages, ni domestiques, les "girafes des Blancs" au Niger », *Anthropozoologica* 39(1) : 289-300.
- LY I. 1994. *Problématique du droit de l'environnement dans le processus de développement économique et social d'un pays africain : l'exemple du Sénégal*, thèse pour le doctorat d'État en droit. UCAD, Faculté des sciences juridiques et économiques, 457 p.
- MAR NDEYE F. & GERAUD M. 2008. « Peut-on décentraliser des ressources naturelles stratégiques ? L'articulation des niveaux de gestion autour du lac de Guiers (Sénégal) », *Mondes en Développement* (1)141 : 47-61.
- MURADIAN R., CORBERA E., PASCUA U., KOSOY N., PETER H. "Reconciling theory and practice : An alternative conceptual framework for understanding payments for environmental services", *Ecological Economics* 69(6) : 1202-1208.
- NDIAYE P. 2009. « Richesse et pauvreté des hommes. La cueillette est-elle une activité profitable ? », in Daffe G. & Diagne A. (éd.) *Le Sénégal face aux défis de la pauvreté*. Paris : Cres-Karthala-Crepos.
- OSTROM E. 1990. *Governing the Commons : the Evolution of Institutions for Collective Action*. Cambridge : Cambridge University Press.
- OSTROM E. 2011. "Background on the institutional analysis and development framework", *Policy Studies Journal* 39(1) : 7-27.
- PARKES M. P., MORRISON K. E., BUNCH M. J., HALLSTRO L. K., NEUDOERFFER C. R., VENEMA H. D., WALTNER-TOEWS D. 2010. "Towards integrated governance for water, health and social-ecological systems : The watershed governance prism", *Global Environmental Change* (20) : 693-704.
- PILARD P., CORVELER T., ROCHE H.-P. & GIRARD C. 2005. « Données sur l'hivernage du faucon crécerellette au Niger », *Alauda*, 73(2) :137-140.
- RIEGEL J. 2012. « La vache et le buffle au parc du W du Niger. L'impossible conciliation ? », in Lizet B. & Milliet J. (éd.) *L'animal certifié conforme*. Paris : Dunod.
- RODARY E. & CASTELLANET C. 2003. « L'avenir de la conservation : du libéralisme local aux régulations transcalaires » (285-302), in Rodary E., Castellanet C. & Rossi G. (éd.) *Conservation de la nature et développement. L'intégration impossible ?* Paris : GRET-Kathala.
- SIDIBE M. 2009. *Les Aires Protégées, opportunités et contraintes pour un développement local : cas du Parc National des Oiseaux du Djoudj au Sénégal*, master of science, agronomie agroalimentaire, AgroParisTech/ SupAgro. Paris/Montpellier : 54 p.
- THIAM A. 2000. « Contrôle de la végétation aquatique envahissante » (104-106), in UICN (éd.) *Vers une gestion durable des plaines d'inondation* (Groupe d'experts des plaines d'inondation sahélienne). UICN, Gland, Suisse et Cambridge, Royaume Uni.
- TOUZARD H. 2006. « Consultation, concertation, négociation. Une courte note théorique », *Négociations* (1) : 67-74.

Cormier Salem Marie-Christine, Riegel Richoux Julie.
(2015)

"L'oiseau des étrangers" : des chercheurs en prise avec
des conflits d'acteurs (Sénégal)

In : Suremain Charles-Edouard de (ed.), Galipaud Jean-
Christophe (ed.). *Fabric-acteurs de patrimoine :
implication, participation et postures du chercheur dans
la patrimonialisation*

Igé (FRA) ; Marseille : L'Etrave ; IRD, p. 231-264

ISBN 978-2-359-92031-4